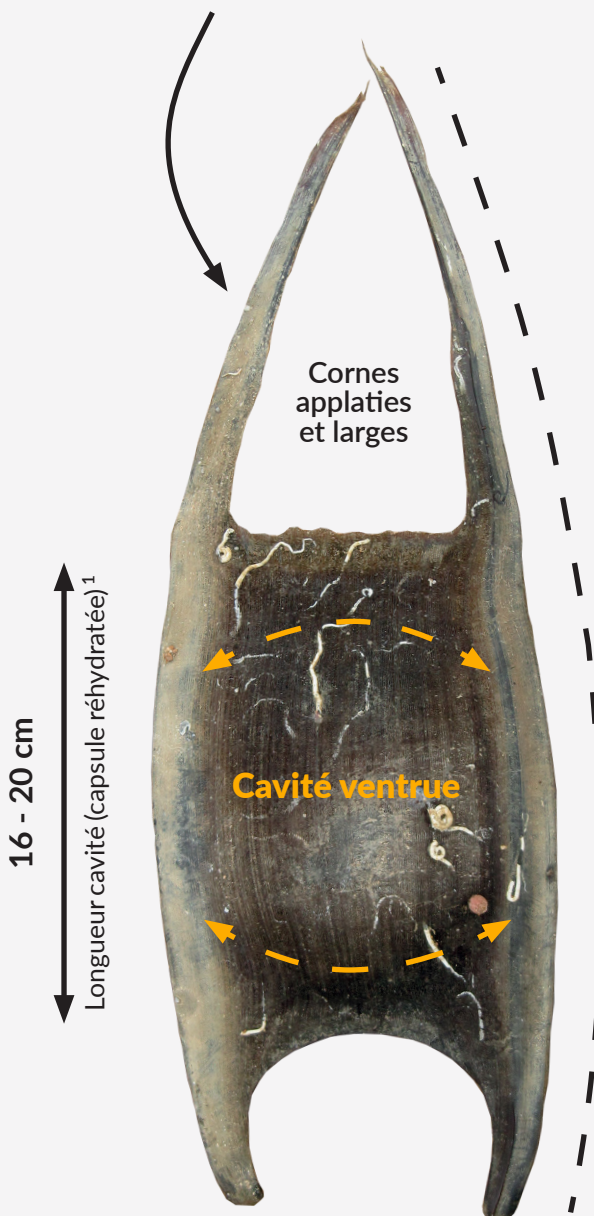


Carène latérale

Cornes supérieures très longues



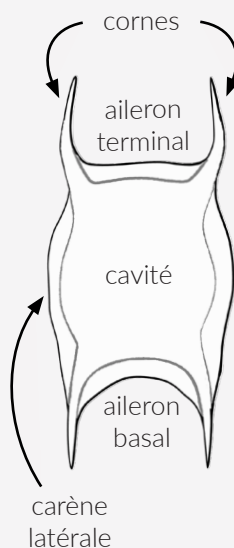
16 - 20 cm

Longueur cavité (capsule réhydratée)¹

Cornes
applaties
et larges

Cavité ventrue

Cornes inférieures
petites et crochetées

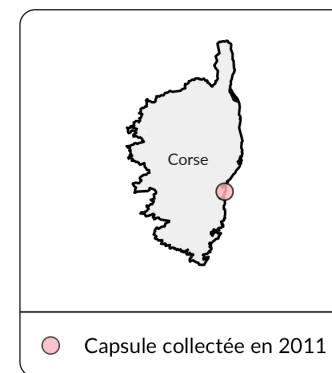


Carène latérale
qui s'étend d'un
bout à l'autre de la
capsule, même le
long des cornes

Localisation du seul échouage

La seule capsule de raie blanche a été collectée sur une plage du littoral de Haute-Corse.

Les échouages sont très rares car cette espèce a presque disparu de nos côtes.



● Capsule collectée en 2011

1 capsule de cette espèce a été collectée jusqu'à ce jour dans le cadre du programme CapOeRa.

La période des échouages reste inconnue.

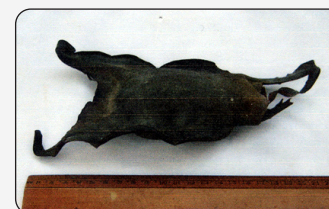
Des indices de présence...



2016 - Remontée dans un
filet de pêche au Portugal



2013 - Vue en plongée
en Corse



Années 60 - Échouage en
rade de Brest



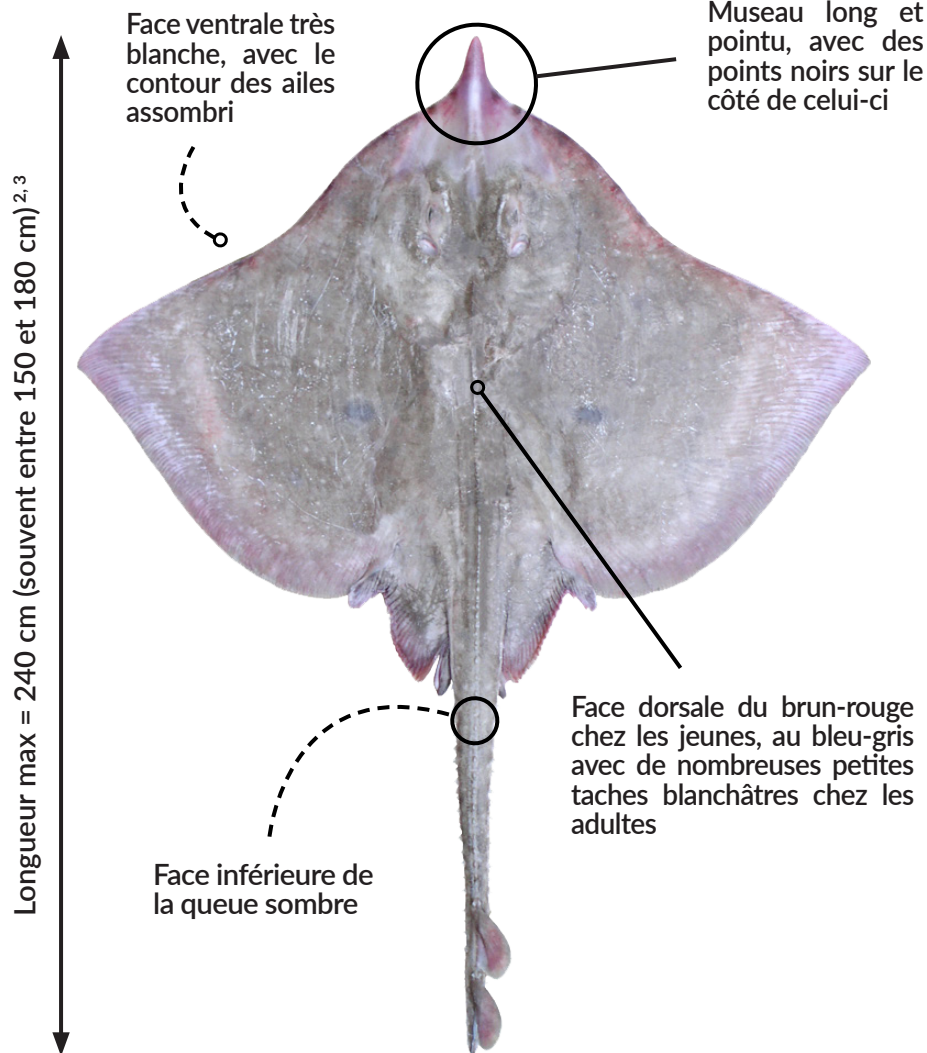
2014 - Remontée dans un
filet de pêche en Corse



2011 - Échouage
en Corse



Raie benthique



Taille à maturité sexuelle (L50)

Similaire entre mâles et femelles, mais variations importantes en fonction des secteurs géographiques.^{2,4}

	♀ (cm)	♂ (cm)
Méditerranée ⁴ (Golfe de Gabès - Tunisie)	129,4	119,3
Afrique australe ⁵ (autour de l'Afrique du Sud)	≈ 195,0	≈ 167,2

Reproduction

Mode : oviparité

Ponte : ponte toute l'année.
Autour de 55 à 156 œufs/
femelle/an^{2,4}

Développement de l'embryon
dans la capsule : ≈ 15 mois²

Taille à l'éclosion : ≈ 30 cm²

Habitat

Espèce benthique, principalement sur fonds meubles mais aussi herbiers et fonds rocheux.

Zone côtière du plateau et parties supérieures des pentes continentales. Souvent des premiers mètres à 400 mètres de profondeur (voir occasionnellement 600m de fond).^{2,3,6}

Régime alimentaire

Différences observées selon la taille des individus.

Alimentation basée principalement sur les poissons osseux, puis sur les céphalopodes (et aussi les crustacés chez les jeunes).^{2,7}



Réglementation de la pêche pour les eaux françaises

Pêche de loisir interdite.⁸

Pêche professionnelle interdite^{9,10} :

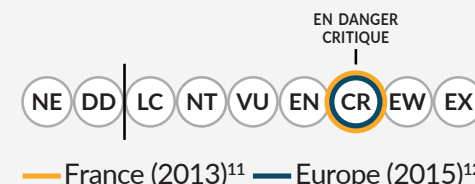
- Sous-zones CIEM VI, VII et VIII : interdiction de pêche (voir le règlement UE 2019 mesures techniques)
- Méditerranée : interdiction de détenir à bord, transborder, débarquer, transporter, stocker, ou faire le commerce de cette espèce capturée dans les eaux de Méditerranée (CGPM) (voir la recommandation CGPM/42/2018/2)



Carte d'après l'UICN

Statut de conservation UICN

(liste rouge Union Internationale pour la Conservation de la Nature)



Tendance de la population



Critères de vulnérabilité : taille à maturité sexuelle élevée, manque de connaissances.

Références :

- APECS & MNHN Exposition raies (2017),
- Ebert & Stehmann (2013),
- Louisy (2002),
- Kadri et al. (2014),
- Ebert et al. (2008),
- Fischer et al. (1987),
- Smale & Cowley (1992),
- Arrêté du 27/09/2014 réglementant la pêche de loisir [...] (2014),
- Règlement (UE) 2019/1241 du Parlement européen et du Conseil du 20/05/2019 relatif à la conservation des ressources [...] (2019),
- Recommandation CGPM/42/2018/2 (2018),
- UICN France & MNHN (2013),
- Ellis et al. (2015)